

SERMON SIXIEME.

Sur l'Épître aux Galates chapitre 4.

Y. 4.

Jean  
Philippe.

Dieu a envoyé son Fils, fait de femme, & fait sujet à la Loi.



L est certain, Freres Bien-  
aimez, que ce jour est le  
plus beau des jours, & que  
depuis que le soleil éclaire  
le monde, il n'a rien éclai-  
ré de semblable à la merveille que nous  
celebrons aujourd'hui. Il n'y a point de  
créature si basse ni si relevée qui ne s'en  
doive réjouir dans sa proportion: ce jour  
est le bonheur de l'univers, le renouvel-  
lement de toute la nature, la joye publi-  
que du ciel & de la terre. Mais il est aussi  
certain qu'entre toutes les creatures, il  
n'y en a point qui puisse ni qui doive y  
prendre la part que nous y prenons: j'a-  
vouë que les inanimées jusqu'aux plus in-  
sensibles, semblent en avoir eû quelque  
tache & quelque impression, & qu'elles  
y ont leur interêt, puis-qu'elles chan-  
gent

gent aujourd'huy de Maitre, & qu'elles se voyent heureusement soumises à un nouvel Adam, le vrai heritier du Seigneur du monde. J'avouë encore qu'au dessus de toutes celles-là, les Anges du ciel ces Esprits bienheureux, pleins d'intelligence ont eu raison de faire éclater leur joye, depuis le plus haut des cieux jusqu'en Bethléem, & faire retentir dans nôtre air ce chant de triomphe; Gloire à Dieu & paix à la terre, comme ayant part à cette paix, puis-que d'ennemis qu'ils nous étoient, ils sont aujourd'hui reconciliés avec nous: *Car, comme dit l'Apôtre, le bon plaisir du Pere a été de faire la paix generale par le sang de celui qui naît aujourd'hui, & de reconcilier & réunir toutes choses sous ce nouveau Chef, tant celles qui sont au ciel que celles qui sont sur la terre. Mais avouëz-moi que la terre a bien plus de part à cette fête que le ciel, & que les hommes, & les femmes doivent être infiniment plus sensibles que les Anges à la joye de cette naissance, qui ne regarde proprement que le genre humain, & non pas le genre Angelique; car Dieu a envoyé son fils fait de femme, car il n'a pas pris à soi*

ni l'Ange Gabriel, ni Michel l'Archange, mais la semence de la femme, semence d'Abraham: *le vous annonce une grande joye, disoit cét envoyé du ciel, qui sera, mais à qui ? à tout le peuple.* Quoi donc, ne s'en réjouissoit-il pas lui même ! il n'en faut point douter, mais la grande joye, dit-il, n'est pas pour nous : peuples de la terre c'est pour vous que le Sauveur est né; nôtre joye est une joye de sympathie, nous faisons aujourd'hui vos honneurs : mais la vôtre est une grande joye, vous avez un Sauveur vous seuls, & un Emanuël, comme dit le Prophete : car aucun des Anges n'oseroit en avoir dit autant. Ils disent bien, Eternel des armées, ils appellent bien Dieu trois fois saint, mais ce que le nom de Jehova étoit aux Juifs, celui d'Emanuel est cela même aux Anges, c'est leur nom ineffable ; il n'y a que les Démons, & les hommes qui l'osent prononcer, les Démons fausement, & les hommes véritablement, parce qu'il n'y a que les hommes qui ayent ce glorieux & inestimable privilège, obtenu en ce jour, de pouvoir dire Dieu avec nous. Mais entre tous les hommes, il n'y a point de doute que les Chrétiens

tiens ne soient ceux qui doivent témoigner & plus de joye & plus de zèle à la célébration de ce jour, nôtre joye doit être proportionnée à nôtre bonheur, & nôtre zèle à nôtre lumière. Heureux les yeux qui voyent ce que vous voyez, vous Chrétiens, & que tant de Rois & de Prophètes ont en vain désiré de voir: *Abraham a désiré de voir cette mienne journée*, dit le Seigneur, *& il l'a vûe, & s'en est réjoui.* Mais comment l'a-t-il vûe au travers de l'épaisseur de plus de deux mille-ans, par les yeux de sa foi, à peu près comme nous voyons le jour du jugement, & le second avènement du Fils de Dieu, venant esquécés du ciel. Quelle doit être nôtre joye, combien pleine, abondante & accomplie dans cette plénitude du tems, où nous voyons non seulement le jour du Seigneur, mais le Seigneur lui-même, non pas prédit & venant, mais venu & présent, & accomplissant lui-même par effet tout ce que Dieu avoit promis? La chose est faite, il est lui-même fait. C'est ici le jour du Seigneur, & le Seigneur du jour. C'est ici la journée que le Seigneur a faite, c'est ici la journée qui a

fait le Seigneur , éjouiſſons-nous & nous égayons en elle. Je dis nous, Mes Freres, car enfin entre tous les Chrétiens qui ont consacré ce jour à la naissance du Sauveur du monde, nous sommes ceux qui ont une obligation plus étroite, & plus particuliere à jeter des cris d'éjouiſſance au devant de l'Eternel ; & si vous en demandez la raison, je pourrois en alléguer plusieurs, mais je me contenterai de ces trois. La première est, que les autres Chrétiens partagent & disperſent leur dévotion en plusieurs objets, ils célèbrent encore le jour de la naissance de divers autres Saints : mais nous n'adorons qu'une seule Image invisible de Dieu qui est son saint Fils Iesus, son unique & nôtre unique, nous n'invoquons le nom & ne célébrons la naissance que de ce seul Saint, qui est le Saint des Saints. La seconde est, que nous sommes dans l'affliction ; étrange raison en apparence, mais tres véritable en effet, car ce sont les affligés qui doivent se réjouiſſer en Dieu, c'est l'unique remède à leur mal. Ne dites point comme ces Anciens, que la musique est importune dans le deuil, jamais

la

la musique de Dieu n'est plus douce qu'alors ; l'oreille de l'affligé la reçoit, comme une terre sèche & altérée qui boit avec avidité la pluye du ciel. Nous serions bien malheureux si nous n'avions cette joye pour nôtre portion, puisque nous sommes privés de toutes celles du monde. O quelle est bienvenue dans l'affliction ! Le Fils de Dieu naquit dans un pareil tems, dans la décreffe des enfans de Dieu, parmi les joyes des mondains, au siècle d'Auguste, & au tems d'Hérode ; dans la paix du monde, & dans les douleurs mortelles de l'Eglise. Mais nous avons un troisiéme sujet de joye qui nous est propre & particulier en ce jour, nôtre vrai jubilé qui nous a délivrés de la servitude de la Loi, & du joug des cérémonies que nous voyons trainer encore aux autres Chrétiens, joug supportable, ou même agréable aux enfans qui sont aux rudimens, mais insupportable à l'esprit noble, franc, & élevé du vrai Christianisme. C'est le dessein qu'avoit l'Apôtre dans nôtre texte, comme il paroît de ce qu'il dit aux Galates dans les versets suivans, *Vous observés, dit-il, les tems & les jours, les mois &*

*les années.* A quoi pensés-vous malheureux ? comme si le Fils de Dieu ne vous avoit pas rachetés de la loi, ou comme si nous n'étions pas dans la plénitude du tems. Ce jour nous apprend donc à ne nous attacher ni à lui-même, ni aux autres jours, avec une superstition scrupuleuse, comme s'ils avoient en eux quelque sainteté particulière. La piété du Chrétien est au-dessus des tems & des lieux, elle ne dépend ni des heures ni des cloches, ni des jours, ni des fêtes, ni du quantième & des saisons, c'est un Noël éternel. Commençons donc aujourd'hui, à la bonne heure, mais pour continuër demain & tous les jours de nôtre vie, à célébrer le grand mystère de ce jour, non pas avec la vaine pompe d'un riche & superbe spectacle, mais avec des transports célestes, & des mouvemens intérieurs d'une parfaite joye en nôtre Dieu.

Tous les attributs & toutes les glorieuses propriétés de Dieu reluisent dans ce texte : sa vérité, sa miséricorde, son amour, sa sagesse, sa justice, sa puissance, sa charité ; sa vérité, dans l'accomplissement

plissement du tems; sa miséricorde, lorsqu'il a envoyé vers nous; son amour, lorsqu'il a envoyé son Fils; sa sagesse, lorsqu'il a voulu qu'il fût fait de femme; sa justice, lorsqu'il a été sujet à la loi; sa puissance, afin qu'il rachetât ceux qui étoient sous la loi; & sa charité, voyés quelle charité le Pere nous a donnée, afin que nous reçussions l'adoption des enfans. Il a envoyé, qui? Dieu: vers qui? vers nous, afin qu'il nous rachetât, afin qu'il nous adoptât. Et qui étions-nous? O Eternel qu'est ce que de l'homme que tu ayes souvenance de lui, & du fils de l'homme que tu le visites? Dieu daigne envoyer vers nous. Qui dit Dieu, dit une Essence infinie, immortelle, adorable; devant qui les Séraphins & les Chérubins voilent de leurs ailes leurs yeux & leurs piés; leurs yeux comme trop foibles, leurs piés cōme trop sales pour subsister en sa présence, l'Eternel des armées, le Créateur du monde, le Roi des Rois qui est infiniment plus élevé par dessus les Rois de la terre, que les Rois de la terre au dessus de nous: & cependant il n'a pas envoyé vers les Rois de la terre qui sont ses Ministres & ses Lieutenans, il ne leur

leur a pas envoyé ses ordres pour nous faire savoir sa volonté par leur entremise. Il n'a pas envoyé vers les chefs des provinces, les gouverneurs des peuples, mais vers le genre humain. Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a envoyé son Fils unique. A qui ? au monde. Je vous annonce, disoit l'Ange, une grande joye qui sera à tout le peuple, jusqu'aux bergers, aux bergers les premiers. Mais s'il n'a pas envoyé vers les principautés & les puissances de la terre, à nôtre exclusion, il a envoyé vers nous à l'exclusion des puissances & des principautés du ciel; il n'a point pris à soi les Anges, il n'a point envoyé vers eux. Les Anges avoient péché de même que les hommes, & Dieu accorde aux hommes une grace qu'il refuse aux Anges: il laisse ceux-ci sans envoyer vers eux dans l'abîme de leur perdition, & il daigne envoyer vers nous. O Dieu! que t'avoit fait cette poudre & cette cendre, que tu ayes bien voulu lui donner la préférence dans ton amour au dessus de ces immortels habitans du ciel? Qui avoit-il en nôtre argile qui méritât un tel privilège, de voir élever nos vaisseaux

vaisseaux de terre au-dessus de ces vais-  
 seaux d'or ! Tu avois placé l'homme au-  
 dessus des bêtes par la création. Tu  
 avois élevé ton Israël au-dessus de tous  
 les autres peuples par ton élection, un  
 animal au-dessus des autres animaux,  
 une nation au-dessus des autres nations.  
 Nous avons bien oui dire, *Dieu n'a pas*  
*fait ainsi aux autres peuples* : mais nous  
 n'avons jamais oui dire, *Dieu n'a pas*  
*fait ainsi aux Anges*. Quel prodige voi-  
 ci ! nous n'eussions jamais pû nous ima-  
 giner qu'on verroit l'homme au dessus  
 de l'Ange, non plus que la terre au-des-  
 sus du ciel. Quand je regarde les An-  
 ges des cieux, & non plus la lune &  
 les étoiles, mais les trônes & les ver-  
 tus, je dis qu'est-ce que de l'homme  
 que tu l'as visité, & non pas que tu  
 le visites, car la gloire de ta présence,  
 nous eût engloutis : mais que tu dai-  
 gnes l'envoyer visiter par l'Orient d'en-  
 haut. O entrailles de miséricorde ! ô  
 richesse de grâce ! ô douce & inesti-  
 mable merveille de l'amour de Dieu  
 envers les hommes ! où trouverons  
 nous assez de paroles pour t'exalter ?  
 nous n'avons pas même assez de pen-  
 sées

Qui est donc celui qui envoie ? c'est Dieu. Qui a t-il envoyé ? son Fils. C'est donc le Pere qui l'envoie : voici deux personnes distinctes, dont l'une & l'autre est Dieu, car le Fils de Dieu étant l'unique & propre Fils de Dieu est Dieu lui-même, sa parfaite image, la resplendeur de sa gloire, la parole & la sagesse éternelle, qui ne répute point rapine d'être égal à Dieu. Qu'ai-je dit deux personnes ? La troisième n'est pas loin d'ici, car dans le verset qui suit immédiatement nôtre texte, il est ajouté que Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs par lequel nous crions Abba Pere : voilà ces trois adorables personnes, le Pere, le Fils, & le Saint Esprit dans un seul verset. Le Pere envoie le Fils, & le Fils envoie le Saint Esprit, ou plutôt, le Pere & le Fils l'envoient, car c'est pour cela qu'il est dit qu'il a envoyé l'Esprit de son Fils, mais le Pere n'est point envoyé ? parce qu'il est la source & la fontaine de la divinité, la première personne qui subsiste dans cette glorieuse nature. Adorable mystère duquel nous pouvons bien dire ce que dit St. Ambroise : *Il t'est commandé de le croire*



& il ne t'est pas permis de l'éplucher. La Trinité n'est connue que d'elle-même, dit un autre Docteur, en veux tu disputer ? J'aime mieux me taire & l'adorer, pourvu qu'on ne me die point qu'il faut se comporter de même quand on nous dit qu'un seul & même corps est en mille & mille divers lieux, & qu'il est invisible & indivisible; car les sens sont les juges compétens & légitimes de tous les objets qui tombent sous les sens, comme sont les corps; & jamais ils ne s'y trompent, lorsqu'il n'y a point d'indisposition dans la faculté, ni d'obstacle dans le milieu: mais ni le sens ni la raison ne sont point capables de juger des objets spirituels, & sur tout de ce grand & éternel objet, dont la lumière est inaccessible, & dont la gloire est un abîme: aucun des êtres inférieurs ne peut comprendre le supérieur, & le fini peut beaucoup moins encore comprendre l'infini. Arrête toi donc ici, chair & sang, adore devant l'Arche, ne leve point le voile: contentons nous de savoir que dans l'œconomie de nôtre redemption, Dieu, à savoir le Pere a envoyé son Fils, & cela très convenablement, & parce que ces divines personnes gardent

le

le même ordre dans leurs opérations qui se trouve dans leur subsistence ; & parce que la Création étant attribuée au Pere, comme à son principe, il étoit juste de luy rapporter aussi l'œuvre de la Redemption : car il n'appartient de racheter qu'à celui qui a le droit originel de la possession. *Sauve moi, car je suis à toy,* disoit le Prophete; Mais nous étions à Dieu par droit de création, il n'y avoit donc personne qui nous pût réclamer, ni par conséquent racheter que Dieu seul. Mais il n'étoit pas moins convenable que ce fût le Fils qui entreprît l'œuvre de nôtre redemption, & qui vint au monde pour l'accomplir, non seulement parce que tenant le milieu entre les personnes de la Trinité, cela même sembloit désigner le Médiateur entre Dieu & les hommes ; mais aussi parce qu'autrement il y eût eû deux Fils, l'un au ciel & l'autre en la terre, &c.

Mais quelle est la nature de cet envoi? C'est une manière de parler figurée; comment celui qui remplit le ciel & la terre peut-il être envoyé du ciel en terre, ait cessé d'être, là où il étoit, ait commencé d'être, là où il n'étoit pas? il ne seroit

feroit donc pas infini. Tout est figuré dans l'Ecriture, parce qu'elle nous parle des choses divines en termes humains, qui ne sont propres qu'aux choses humaines, & cependant si je disois ici ce que vous sçavez qu'on nous dit ailleurs, que Dieu l'a dit, & qu'il ne peut mentir, qu'il a envoyé son Fils, & que par conséquent le Fils de Dieu a changé de lieu, & qu'en descendant sur la terre il a quitté le ciel; qui ne diroit incontinent qu'il ne faut pas prendre cette expression à la lettre, comme si le Fils de Dieu fût venu au monde par un mouvement semblable à celui des corps, qui viennent du lieu d'où ils partent au lieu où ils tendent, & où ils se reposent? Que c'est une figure & une locution impropre, qui nous représente la manifestation du Fils de Dieu en nôtre chair, pour l'exécution du conseil & de la volonté du Pere touchant la redemption de l'Eglise. Ne mettons jamais à la torture l'Ecriture sainte, pour la faire déposer contre son intention, comme ces malheureux dont parle St. Pierre qui tor- doient les Epîtres de St. Paul déjà de leur vivant; & souvenons-nous en passant de cette belle règle de St. Augustin, & de celle

celle des Anciens Peres Grecs. En effet il semble que si l'on peut dire qu'un corps est en plusieurs lieux tout à la fois, & qu'il est invisible & indivisible, parce qu'il y est spirituellement à la façon des Esprits, qui m'empêchera de dire que le Fils de Dieu a quitté le ciel & changé de lieu à la façon des corps? Un corps fin peut être en une infinité de lieux quoi qu'infiniment éloignez, parce qu'il n'occupe point de lieu non plus que les Esprits, comment pourrez-vous donc nier, sur tout quand on mettra en jeu la toute-puissance de Dieu, que le Fils de Dieu quoi qu'il soit Esprit; n'ait pû passer d'un lieu en un autre, mais à la maniere des corps; Si un corps peut être comme un Esprit; un Esprit peut être comme un corps; & si l'un est difficile à comprendre, l'autre ne l'est pas moins, parce que l'un & l'autre est égal & impossible. Ne semble-t-il pas encore, que celui qui envoie est supérieur, & qu'il tient le dessus sur celui qui est envoyé? Mais c'est une maxime de l'ancienne Théologie, que la mission & l'obéissance ne détruisent point l'égalité. Comme dans l'ancienne Ecriture il est dit que Dieu vient & qu'il descend,

bien

bien qu'il soit toujours également par tout, lors-qu'il fait voir quelque symbole de sa présence, ou quelque effet merveilleux de sa grace, comme au buisson ardent, *J'ai vu l'affliction de mon peuple & je suis descendu*: de même au Nouveau Testament, Jesus Christ est venu & Dieu l'a envoyé, lors-que s'étant revêtu de nôtre chair, il a habité entre nous, & nous a fait contempler sa gloire.

Mais parce qu'en cét envoy mystérieux consiste le sommaire de tout l'Evangile. *Ma viande est que je fasse la volonté de celui qui m'a envoyé : c'est ici la vie éternelle de te connoître seul & vrai Dieu, & afin que le monde croye que tu m'as envoyé*; il nous le faut distinguer des autres emplois & des autres envois par ces six caracteres qui mettront en son vrai jour la richesse de cette expression. Le premier est un acte de condescension: car c'est ainsi que les Anciens Peres appellent l'incarnation, Dieu s'étant abaissé jusqu'à nous de ce haut faite de son infinie gloire, il nous est venu rechercher dans le centre de nos miseres, & dans l'abîme de nos péchés. Il étoit tout puissant, il étoit souverain, il étoit offen-

P      sé,

fé, il étoit indépendant & tres suffisant à soi-même. Qu'est ce donc qui l'a fait envoyer vers nous ? non pas pour nous citer à comparoître devant son tribunal, mais pour nous rechercher de paix & de

*Luc. 14.* reconciliation ; car comme dit nôtre Seigneur, c'est le plus foible qui envoye en Ambassade vers le plus fort pour offrir la paix, & la demander en l'offrant. Mais Dieu, le Dieu fort a envoyé vers nous, qui étions, comme l'Apôtre l'a remarqué ; non seulement méchans, mais infirmes, & denués de toute force. Que si la partie est égale, on considère alors le rang & la dignité, c'est à l'inférieur à envoyer au Souverain. Mais nous voyons ici tout le contraire ; *D'où me vient ceci*, disoit Elizabeth, *que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi ?* & ne devons-nous pas dire aujourd'hui, d'où nous vient ceci, non pas que la Mere, mais que le Seigneur lui-même daigne venir vers nous ? Car qu'y a-t-il de plus haut que Dieu, ou de plus bas que nous ? encore si nous avons quelque sujet de nous plaindre de lui, ou si c'étoit lui qui eût rompu avec nous, mais il est la partie offensée & nous sommes coupables de Leze-Majesté.

sté. Toutes les raisons du monde vou-  
loient qu'il attendît que nous l'allassions  
supplier, comme Semeï se sentant cou-  
pable d'avoir outragé David, s'en alla le  
premier de toute sa tribu se mettre bien  
auprès de ce Roi. Mais hélas! il eût at-  
tendu toute une éternité, c'est-à-dire  
que nous perissions s'il eût dit comme  
nous disons, j'ai tout le droit de mon  
côté, je ne leur ai rien fait, ils ont com-  
mencé la querelle, je n'ai fait que souffrir,  
c'est à eux à envoyer vers moi s'ils veu-  
lent. Comment osons-nous tenir envers  
nos frères un langage que Dieu n'a pas  
tenu envers nous, & s'il l'eust tenu, hélas!  
je vous prie, où en serions-nous?

Mais encore il y a des occasions où  
toutes ces considérations cessent, il faut  
dissimuler quelquefois les injures, &  
fermer les yeux à beaucoup de choses,  
parce que la prudence le veut & que la  
raison d'Etat le desire. Nous envoyons  
quelquefois à celui qui nous a offensé,  
les Rois même vers leurs sujets, & le plus  
fort vers le plus foible, parce que les  
plus forts peuvent avoir besoin des plus  
petits, & comme dit l'Apôtre, *la tête ne  
peut pas dire aux pieds: je n'ai que faire de*  
P 2 vous.

*vous.* Je ne veux rien ôter à Cesar , mais on peut dire avec beaucoup d'apparence que ce qu'il fit son meilleur ami de Sylla ne fut pas moins un effet de sa sagesse que de sa clemence ; il ne fit jamais rien de plus genereux, ni rien qui luy fut plus expedient & plus vtile. Il n'en est pas ainsi de Dieu , car *nôtre bien ne va pas jusqu'à luy*, comme dit le Prophete. Il n'a nul besoin de nôtre service, & quand nous fussions tous peris , il n'auroit rien perdu ; *l'homme peut-il estre utile à Dieu ?* dit Eliphaz admirablement bien au livre de Job, & Dieu tire-t-il quelque avantage de ce que tu es juste ? Quand il nous auroit tous exterminés , n'auroit-il pas toujours eû les Anges du ciel, qui le servent par millions , & quand ceux-ci seroient tous revoltez , ne jouïroit-il pas de sa gloire & de sa félicité qu'il avoit en soi-même avant que le monde fût fait , independant de toutes les créatures de l'Univers. Dans tous ces traités & toutes ces alliances des hommes, il y a toujours quelque avantage reciproque, faites & je ferai. Mais n'avez-vous jamais remarqué le titre que Dieu prend lors-qu'il traite avec Abraham ? il ne dit pas je suis l'Eternel

ternel des armées, mais je suis le grand Dieu Schadai, c'est-à-dire tres suffisant, & qui ne puis avoir besoin de qui que ce soit ; chemine devant moi & je fais alliance avec toi, non par nécessité, ni par intérêt, mais de pure grace. Qui n'admira donc que ce même Dieu qui étoit sans comparaison le plus fort, qui pouvoit par conséquent nous mépriser ; le Souverain qui pouvoit nous regarder, pour ainsi dire, de haut en bas, & justement attendre nos soumissions ; & l'offensé qui n'ayant nul besoin de nous ni de personne pouvoit nous laisser là, sans aucun préjudice, & ne se souvenir point de nous, ait non seulement daigné traiter avec nous, mais nous envoyer le premier ; je dis le premier : car c'est le second caractère de cet envoi : c'est un acte d'amour & d'élection : il ne vient pas seulement à nous, mais Iesus-Christ nous prévient, il fait toutes les avances : il nous envoie devant que nous ayons eue aucune pensée d'envoyer vers lui : *En ceci est l'amour, dit le Disciple bien-aimé, non pas en ce que nous l'aimons, mais en ce qu'il nous a aimés le premier, en ceci est l'amour, & qu'il a envoyé son Fils.* Nôtre amour

n'est que l'écho du sien, *tire nous & nous courrons : mon cœur me dit de par toi, cherche ma face, je chercherai ta face ô Eternel.* Nous ne sommes les premiers qu'à l'abandonner, mais il nous a aimés le premier. Ce Médecin n'attend pas qu'on l'appelle, il nous dit ce qu'il disoit si souvent autrefois, *veux-tu être guéri ?* lorsque nous ne pensons à rien moins ; nous n'étions pas comme Anne qui demandoit un Fils avec larmes, nous sommes plutôt comme la Sunamite qui disoit à Elisée, *ai-je demandé un Fils à mon Seigneur ?* Le troisième caractère de cet envoi, est un acte libre de dispensation, & non pas une production naturelle : car Dieu n'a pas engendré son Fils en l'envoyant comme quelques-uns le soutiennent, l'envoi pré-suppose l'être ; quand il est venu il étoit déjà, il étoit nécessairement devant qu'il fût envoyé volontairement. *Je suis issu de mon Pere, disoit-il, & je viens au monde, je quitte le monde & je vai au Pere.* Il est envoyé aujourd'hui en Bethléem, mais ses issuës sont dès les tems éternels, ses délices sont aujourd'hui avec les fils des hommes : mais l'Eternel l'a possédé dès le commencement de sa voye, devant les

œuvres

œuvres d'ancienneté. Le quatrième caractère de cét envoi, est que c'est un acte de décret & d'intention spéciale; car il ne faut pas s'imaginer que le Fils de Dieu nous soit venu sauver incidemment, & par occasion, ou fortuitement & par rencontre; il n'en est pas de lui comme de David, lors qu'il sauva le troupeau de Nabal pendant qu'il étoit au desert, pour se sauver lui-même par là, pendant qu'il fut là il fit cette courtoisie à Nabal: il n'en est pas de lui non plus comme du bon Samaritain qui rencontra ce blessé, comme il voyageoit pour ses affaires, & se détourna de son chemin pour l'assister. Le Fils de Dieu est venu tout exprés du ciel, nôtre salut est là seule fin, & toute la visée de son incarnation, voudroit-il être frustré de son but, il a été ordonné dans le conseil de Dieu dès les tems éternels, mais manifesté aux derniers tems pour nous, c'est pour cela qu'il est né, c'est pour cela seul qu'il est venu au monde. Je dis qu'il est venu, parce qu'en cinquième lieu cét envoi est un acte de consentement mutuel, il n'est point venu sans que le Pere l'ait envoyé, comme Dieu ne l'a point envoyé sans que lui-même l'ait

voulu, c'est un concert de volonté que les Théologiens conçoivent par forme de conseil & de consultation, comme un traité secret entre Dieu & son Fils; l'un dit, *demande moi & je te donnerai pour ton héritage les Nations*; & l'autre répond, *Me voici, ô Dieu, pour faire ta volonté*; Dieu lui dit comme Jacob à Ioseph, *vien & je t'envoyrai vers tes freres, va voir ce qu'ils font*, & il a obéi comme Isâc au sacrifice d'Abraham, sans opposition & sans répugnance; il a répondu comme la fille de Jephté, qui disoit à son pere, *fai ce que tu as voué*. Mais il n'a pas vaincu nos ennemis, comme Jonathan les Philistins, sans que son pere en ait rien sçû, & beaucoup moins a-t-il témoigné sa tendresse envers nous, comme le même Jonathan, contre la volonté de Saul son pere. Et Dieu ne vit point partir son Fils à regret, comme Jacob vit partir Benjamin apres beaucoup d'importunités, pour aller racheter son frere; il obéit, & Dieu l'approuva si bien, qu'il l'établit comme son Viceroi & son Lieutenant, & sur l'Eglise & sur tout le monde: car c'est ici le sixième & dernier caractère de cet envoi: c'est un acte de pouvoir & d'autorité. Ne vous figurez pas

pas que le Fils de Dieu soit comme un messager, pour dire & rapporter, comme un simple Envoié, sans titre & sans caractère, le Pere l'a approuvé de son cachet; il n'est pas venu s'entre-mettre comme particulier, ami des deux côtés, mais avec une tres ample commission, Dieu l'a établi le Prince & l'auteur du salut, avec pleine puissance de négocier, & de trafiquer en son nom tout ce qui seroit necessaire à l'œuvre de nôtre redemption, & si je l'ose dire Plenipotentiaire, toute puissance lui ayant été donnée pour cet effet au ciel & en la terre; voici sa patente comme il la publia lui même en son premier Sermon, \* *l'Esprit de l'Eter-* \* Luc 4:  
*nel est sur moi, il m'a oint, il m'a envoyé pour 37.*  
*la délivrance des captifs.* Aucuns des Anges, aucuns des Saints n'a reçu le pouvoir ni de nous racheter, ni d'agir & de solliciter aupres de Dieu pour nous; & quand on les en prie, ne doutez pas s'ils l'entendoient qu'ils ne vous renvoyassent au Médiateur, ils n'ont garde d'usurper son droit, ni d'entreprendre sur sa charge? Les Saints sont-ils envoyés? Les Anges le sont à la verité, c'est leur nom, & pourquoi? pour nous servir comme  
Esprits

Esprits administrateurs, bien loin d'être invoqués & servis de nous, & pour adorer Dieu comme nous, mais non pas pour nous. Ne dites point cela est libre, & le fait qui veut, car s'il est commandé nous le devons tous faire, s'il ne l'est pas, nous devons déchirer, non pas nos habits, mais nos cœurs, & nous aigrir, non pas contre ceux qui le font, mais comme St. Paul, & nous récrier, *Paul ou Thomas ont-ils été crucifiés pour vous?* Et Dieu n'a-t-il pas envoyé son Fils, & comment envoyé, comme un don, & un présent du ciel, pour nous le donner, & pour le donner à la mort pour nous? Et à quelle mort? juridique, & piaculaire, comme nous l'allons voir en nôtre second point, qui regarde la double maniere de cét emploi & de cét envoi; car nous avons à y considérer la nature & la condition, la nature qu'il a prise, *fait de femme,* & la condition qu'il a subie, *sujet à la loi.*

Quelle est cette femme? Quelle est celle-ci qui monte du désert doucement; non pas appuyée, mais appuyant elle-même son-bien-aimé? Quelle est cette bien-heureuse,

heureuse, vous le savés, & il n'est pas besoin de vous dire, que c'est Marie Mere de Jesus, vaisseau d'élite, pleine de grace, unique merveille du monde, bénite entre les femmes, l'ornement & la gloire de son sexe, qui n'a jamais eû, & qui n'aura jamais sa pareille au monde, &c. Mais avec cela quel doit estre l'étonnement de nos dévots, quand on leur permet avec imprudence de lire St. Paul, de voir qu'il la traite de femme? Il ne l'appelle point étoile de la mer, ni Reine régente des cieux, ni d'aucun de ces autres noms que la nouvelle Rome lui donne dans ses litanies; il l'appelle fême, ce qu'à peine nous osons faire aujourd'hui, quoi que nous ne le fassions qu'après lui, en un siècle où elle expie les péchez, & où elle commande par droit de Mere au Redempteur, & qu'on la prie de lui cōmander: autrefois servante, aujourd'huy maîtresse: autrefois femme, aujourd'hui Déesse. Nous n'imposons rien, lisez vos Auteurs, lisez son Pseautier, qui se vent par tout, avec approbation, & vous y trouverez au lieu de cet illustre oracle du Prophète, *le Seigneur a dit à mon Seigneur, étrange paradoxe! le Seigneur a dit à nôtre Dame, sieds toi à ma dextre.* Mais l'Apôtre y allant à la bonne-

foi ne s'avise de rien de semblable, il l'appelle femme, non pour la mépriser : car qui la pourroit louer plus hautement que celui qui dit que le Fils de Dieu a été fait d'elle, mais pour aller au devant de l'erreur qui lui présente de l'encens, & qui lui dresse des autels. Il l'appelle femme du nom de son sexe, car vne vierge est femme, au langage même des Anges, bénite entre les femmes, à peu près comme une femme passe sous le nom d'homme dans la plupart des langues, ce nom d'homme étant commun à l'un & à l'autre sexe, & signifiant toute l'espèce : d'où vient que nôtre Seigneur s'appelle Fils de l'homme, quoi qu'il n'ait pas été fait d'homme, mais fait de femme, c'est à dire, le plus excellent de la nature, ou de la race humaine. Mais peut-être que comme on le dit de Chrysostome entre les Pères, aussi St. Paul entre les Apôtres n'avoit pas pour elle tout le respect qui lui est dû. Que direz-vous donc de son Fils, du Fils de Dieu, manquoit il de respect envers son incomparable Mere, si est-ce qu'il ne l'appella jamais ni Mere, ni Vierge, mais toujours femme, lorsqu'il parle à elle, *qui a-t-il entre*

*entre toi & moy, femme*, au commencement de ses miracles lors-que son heure n'étoit pas encore venuë, & à la fin de sa vie sur la croix, *femme voila ton Fils*. Ne vous semble-t-il pas que ce grand imitateur de Jesusa imité son langage dans nôtre texte, & d'ailleurs qu'il a servi d'écho à la voix de la promesse de Dieu dans le paradis, touchant la semence de la femme, voici l'accomplissement, il a esté fait de femme. Mais outre cela ne doutez point que l'Apôtre ne décrive ici l'abaissement du Fils de Dieu, & n'oppose sa naissance d'une femme à son éternelle generation, & sa forme de serviteur, à la forme de Dieu, opposition qui ne seroit pas fort juste s'il eût dit, le Fils de la Vierge; car cette naissance miraculeuse d'une Vierge bien loin de faire partie de son abaissement, a je ne sai quoi de grand & de glorieux, qui fait éclater la Majesté du Fils de Dieu: mais en disant qu'il a été fait de femme seulement, sans parler d'homme, ne dit-il pas assez qu'il a esté fait d'une Vierge; il le dit par son silence, sur tout lors-qu'il ne dit pas simplement né de femme, mais fait de femme, pour dire qu'il avoit tiré tout cét estre nouveau

veau

veau de la seule femme. Je voi bien la Mere, mais où est le Pere? il n'y en a point: comme il est Fils de Dieu sans Mere dans le ciel, il est fait de femme sans Pere sur la terre: car entant qu'il est Fils de Dieu, il n'est point fait de femme, comme entant qu'il est Fils de l'homme, il n'est point fait d'homme. Il s'est fait homme & non pas Ange: mais pour se faire homme il s'est fait de chair de femme & non pas d'homme; il n'a pas pris cette chair du ciel, comme quelques-uns ont révé, pour la faire passer comme un rayon de soleil au travers du sein de la Vierge; c'est dans ce sacré sein qu'il l'a prise cette heureuse matière, cette substance plus pure que celle du ciel, dont il s'est approprié un corps vraiment humain, semblable à nous en toutes choses hormis le peché; le Saint Esprit suppléant, non la substance, mais la vertu, qui survenant d'en haut, & énombrant cette arche de Dieu, ce riche pavillon de sa gloire, le santifia si bien que ce qui naquit d'elle saint s'appella Fils de Dieu. L'Eternel est né dans la plénitude du tems, & Dieu a racheté l'Eglise par son sang, en vertu de cette union,

par

par laquelle il a été fait chair, & fait de femme, non par une simple habitation de grace, ni par une apparition sous un corps emprunté pour un tems, mais par une assumption en unité de personne, corporellement, réellement, inseparablement; car il est devenu ce qu'il n'étoit pas, & ce qu'il a une fois pris il ne le quittera jamais. Il a été fait, celui qui a fait toutes choses, la parole qui a créé le monde, a été faite chair, celui qui a dit que la lumière soit, & faisons l'homme à notre image, il a été fait créature, il a été fait homme à l'image de Dieu, nôtre frere, nôtre chair & nôtre os, comme l'un de nous. O merveille! ô mystere! ô prodige qui ne fut jamais ni vû, ni connu, ni oûi auparavant! Vous cieux écoutez, & toi terre prête l'oreille, Dieu a envoyé son Fils, & ce Fils est descendu du ciel en terre, du sein de son Pere dans le sein d'une Vierge, & disons avec l'Apôtre, fait de femme & d'une pauvre femme, fait de celle que lui-même avoit faite, pour unir la terre avec le ciel, & l'homme avec Dieu en unité de personnes, les deux extremités du monde les plus éloignées, par l'union du monde la plus étroite.

étroite. O admirable union ! qui n'est pas naturelle , quoi qu'elle soit de deux natures, & qui est personnelle, quoi qu'elle ne soit pas de deux personnes. J'adore la plénitude des Ecritures, disoit Tertulien , j'adore cette plénitude , plein accomplissement des Prophetes , pleine distinction des personnes , Dieu a envoyé son Fils, pleine gloire de la nature divine, le Fils de Dieu, pleine de verité de la nature humaine , pleine union des deux, le Fils de Dieu a été fait de femme , se peut il voir un plus plein & plus profond abaiffement ? Oui , car ce que l'Apôtre ajoute , *fait sujet à la Loi*, l'engage plus avant encore dans l'abîme où il daigne descendre pour nous ; car c'est ici la plénitude de son anéantissement , car il s'anéantit & se vuide soi-même pour nous remplir, entrant dans nôtre vuide pour nous remplir de sa plénitude. Qu'est-ce qui l'y obligea ? Sa sujettion volontaire à la loi , qui nous condamne tous à mort. Quelle Loi ? *Il est ordonné à tous hommes de mourir une fois* ; ce n'est pas un ordre de la nature, c'est une ordonnance de Dieu, où plutôt, c'est la loi de la nature pour les bêtes,

mais

mais pour les hommes, c'est la loi de Dieu; car la sainteté doit produire nécessairement l'immortalité, la justice & la vie n'étant pas aussi étroitement alliées que le péché & la mort; si bien que ce Fils de Dieu fait de femme, ne pouvat pas pécher, ne pouvoit pas non plus mourir, mais il a trouvé le secret de mourir en nôtre faveur, nonobstât cette innocence & cette sainteté parfaite qui l'en exemptoit, lorsqu'il s'est fait péché pour nous, non seulement fait de femme sans homme, mais fait péché sans péché : pourquoi ? parce qu'il s'est mis en nostre place, subissant le joug & se soumettant à la loi, lui juste pour les injustes, il a souffert parce qu'il s'est offert, & qu'il l'a voulu ; par la loi donc j'entens les peines & la malédiction que la loi dénonçoit à tous les pécheurs : mais pour le mieux comprendre il faut considérer ici : 1. la loi ou le commandement particulier de Christ. 2. la loi cérémonielle. 3. la loi morale. Quant à la loi de Christ, & à ce mandement particulier qu'il reçut de son Père, suivant cette convention dont nous avons parlé, qui se passa entre le Père & le Fils, la teneur étoit que Dieu envoyant son Fils au monde

Q de,

de, le rempliroit des graces du St. Esprit, & le couronneroit en-suite de gloire & d'honneur, & que le Fils ayant pris à soi nôtre nature s'assujettiroit à la mort & à la malédiction de la croix; afin que Dieu lui imputant nos péchez, & les punissant en sa personne, nous fussions délivrés de toutes les peines portées contre nous par la loi de Moïse. C'est là ce mandement du Pere dont nôtre Seigneur parle si souvent, c'étoit là l'œuyre qu'il avoit entreprise pour obeir à Dieu son Pere qui luy avoit imposé cette loi, qu'il avoit, mais volontairement, subie. Car pour la loi cérémonielle, qui ne voit que Christ n'y étoit point sujet par obligation, puis - que cette loi présuppose par tout le péché de l'homme dont il n'y avoit aucune trace en nôtre Seigneur. Il l'accomplit pourtant, il accomplit toute justice, il paya les dix drachmes, il mangea la Pâque, il fut non seulement batisé, mais circoncis, & par la circoncision il s'engageoit selon l'Apôtre à observer toute la loi: mais ce ne fut que par dispensation & par œconomie, car il étoit le Fils de la maison, dit l'Epitre aux Hebreux, & il ne devoit  
rien

rien à Moïse le serviteur de Dieu : c'est néanmoins de cette loi que parle ici l'Apôtre, comme cela se prouve invinciblement, & par ce qui précède, & par la suite de son discours, il en parle comme faisant partie de ce profond anéantissement du Fils de Dieu, non seulement fait de femme, mais encore sujet à la loi. Mais de la loi morale qu'en dirons-nous ? Qu'elle a deux sortes de droits, ou pour parler aux termes de l'Ecriture que notre langue ne rend pas trop bien, deux sortes de justices, ou de justifications ; la justice de commander, & la justice de condamner ; le droit d'exiger l'observation, & le droit d'infliger la punition. Le Fils de Dieu a satisfait pour nous à ce dernier droit, lors-qu'il a été fait victime piaculaire suivant la loi pour expier les péchés de son peuple : mais au premier droit il y a satisfait pour soi-même, car étant homme il étoit tenu d'observer cette loi de Dieu, & s'il l'avoit observée pour nous, & que Dieu nous l'imputât, nous ne serions pas tenus d'observer ses commandemens, ce qui ne se peut ni penser ni dire sans impiété. Quoi donc, il faut savoir que l'obligation à ces deux droits

244 FRAGMENS *des* SERMONS  
de la loi est alternative, *fai ces choses, & tu vivras*, ou bien si tu n'es permanēt en toutes ces choses tu seras maudit : il faut nécessairement l'un ou l'autre : mais comme celui qui subit la mort & effuye la condamnation n'est plus obligé à l'observation exacte & parfaite des commandemens : aussi celui qui observe parfaitement la loi ne doit point craindre sa condamnation ; mais le Fils de Dieu a satisfait pleinement pour nous au premier de ces droits, en effuyant toute la malédiction de la loi, & par conséquent il nous a déchargé de l'obligation à l'observer dans la rigueur, & dans l'exactitude. C'est pour cela que l'Apôtre nous dit ailleurs, qu'il a été non seulement trouvé comme un homme, c'est-à-dire, fait de femme, mais aussi qu'il a pris forme de serviteur, c'est-à-dire, sujet à la loi, laquelle il a accomplie à toute rigueur, pour être jugé & récompensé selon l'œuvre, sans aucun égard à la personne, encore qu'il fût Fils ; au lieu que Dieu regarde premièrement à Abel, & puis à son sacrifice, à nos personnes premièrement, & puis à nos bonnes œuvres dont il supporte les défauts, à cause de nos personnes qu'il s'est renduës  
agré-

agréables en son bien-aimé, car il ne l'a point épargné non plus que les Anges &c.

Mais à quoi donc nous sert cette justice active du Fils de Dieu, cette parfaite obéissance qu'il a renduë à toute la loi : la justice de ses actions peut bien être distinguée, mais non pas séparée de celle de ses souffrances, & comme toute sa vie ne fut qu'une passion continuelle, aussi sa mort & sa passion fut le plus entier accomplissement de la loi, & l'acte de la plus parfaite obéissance, & le plus agréable à Dieu qui ait jamais été vû sous le ciel, ou dans le ciel même; Dieu le voyant du plus haut des cieux ne fut pas seulement appaisé pour nous pardonner nos péchez, mais il nous devint propice & favorable, pour nous couronner de ses plus précieuses bénédictions, sa mort étant nôtre rançon n'alloit qu'à nous mettre en liberté, tout au plus à nous remettre dans l'état d'où nous étions déchûs, dans une Canaan, ou dans un paradis terrestre, mais l'amour de Dieu & du prochain, qui fut l'ame & la flamme de ce sacrifice, le fit fumer & monter si agréablement aux narines du Pere celeste,

te, que ses yeux en furent ravis, & son cœur attendri, jusques là qu'en ayant flairé odeur d'apaisement, il ne se contenta pas de nous racheter de nôtre servitude, mais il nous fit ses enfans, héritiers de son ciel, & cohéritiers de son Fils, car c'est à ces deux fruits que l'Apôtre réduit tous les effets de ce grand mystère de l'envoi & de l'anéantissement du Fils de Dieu, la redemption & l'adoption; afin qu'il nous rachetât de la loi, & que nous reçussions l'adoption des enfans, c'est-à-dire, afin que nous fussions parfaitement heureux, par la pleine satisfaction de tous nos desirs. Que pouvons-nous désirer que d'être exemts de tout mal, & de jouir de toutes les sortes de biens? la redemption nous donne le premier de ces droits, & l'adoption le second. Tout nôtre malheur consistoit en ce point, que nous étions étrangers de Dieu, de son alliance & de son Royaume; & non seulement cela, mais encore détenus prisonniers sous la loi, & condamnés à mort. Nous sommes delivrés de la loi par la Redemption, & nous sommes honorés de l'alliance de Dieu, & investis de son héritage par l'adoption. O admirable plénitude!

tude ! seulement remarquez l'ordre de l'Apôtre, qui est ordinaire aux Ecrivains sacrés, lors-qu'ayant posé deux choses, & qu'ils viennent à les resumer, ils commencent par la dernière. Nous eussions dit fait de femme, & sujet à la loi, afin que nous reçussions l'adoption des enfans, & qu'il nous delivrât de la loi; mais il commence par le dernier pour former son opposition, & fait sujet à la loi, dit-il, pour nous racheter de la loi, & fait de femme, ou fils de l'homme, afin que nous reçussions l'adoption des enfans; & cela fort bien, parce que la delivrance du mal précède. Il falloit néanmoins qu'il fût fait de femme, pour être plus proche de sang pour nous assister, & qu'il nous delivrât de la loi pédagogique pour nous elever à l'adoption des enfans majeurs. Mais ici s'eleve une grande difficulté touchant ceux qui sont rachetés qui étoient sous la loi.

Un Ancien Docteur de l'Eglise nous enseigne que ce terme de redemption ou de rachat, doit être distingué du simple achat, & il soutient que les Gentils ont été simplement achetez, parce qu'ils n'avoient jamais été le peuple de Dieu, & que

Q † les

les seuls Juifs sont rachetés, comme qui diroit achetés une seconde fois, parce que Dieu les avoit autrefois avoiés pour siens; au lieu qu'il avoit laissé les Gentils cheminer en leurs voyes; c'est pour cela qu'il est dit aux Corinthiens, *vous avez été achetés par prix, & non pas rachetés.* Ainsi Dieu disoit à notre Seigneur, *demande moi, & je te donnerai pour ton héritage les nations,* comme si les nations ne lui eussent pas appartenu, de même que les Juifs; & selon lui l'Apôtre ne parle ici que de ceux qui estoient sous la loi, c'est-à-dire, les Juifs; car ce même Apôtre dit ailleurs, que les Gentils estoient sans loi. Quoi donc, Dieu n'aura-t-il envoyé son Fils au monde que pour Israël, & le Fils de Dieu n'aura-t-il racheté que les Juifs? Mais premierement ne savons nous pas qu'il y a une double loi, la loi de Moïse particuliere aux Juifs, & la loi écrite par les mains de la nature dans tous les cœurs des hommes, commune aux Juifs & aux Gentils, & à toutes les nations de la terre, car ceux qui n'ont point de loi ils sont loi à eux-mêmes. A quoi nous devons ajoûter qu'à reprendre les choses des leur origine, il se trouvera  
que

que St. Ierôme n'a pas eû raison, & que tous les hommes sont également rachetés, parce qu'ils avoient été tous aliénés & vendus en Adam, tous cette loi commune à tous, *tu retourneras en poudre, tu mourras de mort* : mais parce qu'il semble que l'A. ôtre ne parle ici que de la loi d'Israel, dont les Gentils, devenus Chrétiens, gardoiét certaines ceremonies; je ne voudrois pas nier que par ceux qui sont sous la loi, il ne falust entendre les Juifs. Mais de quoi donc cela servira-t-il aux Galates, direz vous, qui étoient Gentils, & qui servoient les Dieux étranges, qui de nature ne sont point Dieux? Je dis qu'encore qu'ils ne fussent pas sous la loi, cette redemption de la loi ne laisse pas de leur appartenir par une induction & une consequence necessaire: car si le Fils de Dieu a racheté de la loi ceux qui étoient sous la loi, & qui avoient un engagement formel à l'observer, combien plus les Gentils qui ne furent jamais sous cette loi? Quelle apparence qu'ils ne soient pas exemtés & dispensés de son observation, à present que les Juifs mêmes n'y sont plus tenus? **Commenceroient-ils à se mettre**

mettre sous ce nouveau joug, lors-que ceux-là mêmes qui l'ont porté si long-tems, en sont pleinement déchargez par la grace de Jesus-Christ ? Ainsi le Fils de Dieu a racheté ceux qui étoient sous la loi & ceux qui n'y étoient pas ; ceux-là parce qu'ils n'y sont plus, & ceux-ci parce-qu'ils seroient sous la loi sans lui : car autrefois les prosélites des Gentils ne pouvoient entrer dans la communion du peuple de Dieu qu'en observant la loi ; mais aujourd'hui ni les uns, ni les autres ne sont plus assujettis à cette servitude. De là vient que l'Apôtre change de personne, car ayant dit *afin qu'il les rachetât*, il ajoûte, *à ce qu'il nous adoptât* : *il a racheté*, dit-il, *ceux qui s'ont sous la loi*, il les a rachetez de leur loi, mais c'est pour nous adopter tous, & vous & moi, & vous Galates qui estes Gentils, & moi qui suis Juif, à ce que nous reçussions tous ensemble l'adoption des enfans, à peu près comme un Ancien disoit ; *Tot sunt remissa, quot non sunt commissa.*

La Redemption a plus d'étendue, car on dispute si elle est pour tous les hommes, on en dispute fort, mais on n'a jamais disputé de l'objet de l'adoption, on n'a  
jamais

jamais douté qu'elle ne fût propre & particulière aux élus, afin que nous reçussions, dit l'Apôtre, l'adoption des enfans. Ceux qui avoient été conservés en guerre s'appelloient de là serviteurs, parce qu'on avoit conservé leur vie. Tels étions nous par la Redemption, car Dieu nous a sauvés afin que nous le servions, & delivrez de la crainte de nos ennemis. Par la création nous étions sujets de Dieu, par la redemption serviteurs, & par l'adoption enfans. Est-il besoin de vous dire que c'est un terme tiré du barreau & des loix civiles, & consacré pour nous représenter le bonheur de ceux dont Dieu est le Pere. 1. On n'adoptoit que lors qu'on avoit eû des enfans, ou qu'on étoit capable d'en avoir, car ceux qui n'étoient pas en âge n'étoient point capables d'adopter; mais Dieu en avoit eu qu'il avoit perdus & qui s'étoient perdus eux-mêmes, ou plutôt il avoit son Fils éternel, & n'avoit nul besoin de nous. 2. Un homme ne pouvoit pas en adopter un autre qui fut plus âgé que lui, celui qui adoptoit devoit estre plus ancien; & c'est ici l'Ancien des jours. 3. Un homme ne pouvoit pas en adopter un

un autre qui fut de meilleure qualité que lui: mais il n'y a point de comparaison entre Dieu & nous. 4. On n'adoptoit point en aucun autre degré, ni de frere, ni de cousin, ni de neveux, mais au seul nom & droit d'enfans. Nous sommes freres de Iesus-Christ, mais ce n'est pas proprement par adoption; car il a sucé les mammelles de nôtre Mere, il a participé à la chair & au sang: mais nous criions Abba Pere.

Differences. 1. L'adoption civile a esté inventée pour le soulagement des peres qui n'ont point d'enfans; mais la spirituelle est pour le soulagement des enfans qui n'ont point de pere. 2. L'adoption ne change point la nature; si quelqu'un adoptoit un méchant il ne le rendoit pas homme de bien par son adoption: mais Dieu nous adoptant, nous fait changer de nature; ce n'est pas un titre sans fondement, il nous regenere par son Esprit. 3. Celui qui est adopté seul a beaucoup plus de bien, mais ici le nombre des adoptés ne diminuë point nos biens qui se possèdent par indivis, quand il y auroit dix mille fois plus d'hommes sur la terre, ils n'en seroient pas moins éclairés

éclairés chacun d'eux en particulier.

4. Celui qui avoit un fils bien-aimé n'en adoptoit point d'autres, ce qui les eût contristés comme le frere de l'enfant prodigue. Mais pourquoi dit-il, *l'adoption des enfans*, il suffisoit de dire l'adoption. C'est parce que l'adoption étoit déjà des Juifs, mais ils avoient avec le droit d'adoption, comme heritiers, l'esprit de servitude, on pouvoit dire que leur adoption étoit servile; ou de serviteurs, car par ces enfans il faut entendre des fideles qui ne sont plus enfans, l'héritier n'est plus enfant, une adoption qui n'étoit pas sous la loi, car parce que nous n'étions pas adoptez passant d'une famille en une autre, mais tirez de la prison pour être admis dans la famille celeste, de l'état des esclaves ou de serviteurs à l'état d'enfans, l'Écriture a fait deux degrés d'adoption, proportionnés à deux sortes de redemption. Le premier est lors-que nous sommes affranchis de la servitude du péché; car nous sommes alors faits enfans de Dieu, degré commun aux fideles de tous les âges, aussi bien que le dernier, lors-que nous serons delivrés de la servitude de la mort, ce qui

qui s'appelle & redemption & adoption.

\*Rom. 2.\* Mais il y en a un second, lors que nous sommes delivrés de la servitude de la loi, ou rachetés de la loi, qui est celui dont parle ici l'Apôtre, & ci-devant, vous êtes tous enfans de Dieu par la foi qui est en Jesus Christ, & non plus serfs au tems de la majorité de l'Eglise.

Finissons comme nous avons commencé, par la plénitude du tems. Nous voici donc au jour de la naissance du Fils de Dieu, & à la veille de la sainte Cene où nous devons celebrer sa mort, & tout d'un tems à la fin de cette année, qu'on pretendoit si fatale dans les vains augures des predictions.

Mais elle n'a été que trop fatale à quelques-unes de nos brebis; & j'ai tort de dire des nôtres, car tous ceux qui sont en Israël, ne s'ôt pas d'Israël, & même à quelques troupeaux. N'avôs nous pas veu les feux & les flammes dévorer les tabernacles plantés au milieu des eaux, & le fleau de la guerre rougir les ondes du sang Chrétien. O Dieu jusques à quand ! Retourne aux dix mille milliers.

O si nous pouvions obtenir de Dieu en ce jour qu'il eût pitié de nous & de nos freres!

freres! Consolons nous en l'assurance du salut en Dieu. Il est remarquable que Dieu ne renouvelloit autrefois la promesse du Messie, que lors que son peuple étoit dans quelque détresse extraordinaire. Du tems d'Achaz, la Maison de David étoit reduite à l'étroit par les Syriens, les cœurs du peuple étoient ébranlés comme la feuille; que fait Esaïe pour les consoler? \* *Vne Vierge sera enceinte & enfantera un Fils, & on appellera son nom Emanuel.* Il arrive encore une autre rude affliction à ce peuple, tenebres, obscurité, tribulation: que fait ce même Propheete? \* *L'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné, & l'Empire a été posé sur son épaule, & on appellera son nom l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort & puissant, le Pere d'éternité, le Prince de paix.* Il n'y avoit rien de plus triste que la captivité de Babylone; ni rien de plus terrible que la cruauté d'Antiochus: Daniel seul vit l'un, & prévoyant l'autre, prédit alors le règne du Fils de Dieu: \* *Je vis, dit-il, comme le Fils de l'homme, & il lui fut donné gloire & domination sur toutes les nations.* Ainsi lors-que le peuple, au retour de la captivité, se vit en un si pauvre état que

\* Esa. 7.

\* Idem 9.

\* Dan. 7.

que les nations se moquoient de lui : lorsqu'il se mettoit à rebâtir le Temple, on le traversoit, & il n'en avoit pas le moyen, & il en pleuroit dans le país de Sion aussi bien que sur les rivages de Babylone. Le Prophète Aggée est envoyé là-dessus qui

\* Agg. 2. dit, \* *l'ébranlerai toutes les nations, & le désiré des nations viendra, & je remplirai cette Maison de gloire.* Et quand est-il venu ce désiré des nations, n'a-ce pas été dans un tems orageux & cruel ? Les jours d'alcion sont rares dans l'Eglise. Que si la promesse touchant l'envoi du Fils de Dieu, a soutenu l'esperance de l'ancienne Eglise dans ses afflictions, sera-t-il dit que dans la plénitude du tems, non plus la promesse ni les ombres, mais l'accomplissement & la vive image du Seigneur même ne soit pas capable d'affermir nos cœurs dans de pareilles afflictions. Et d'autant plus que nous avons de quoi nous assurer de l'avenir par l'expérience du passé, Dieu n'ayant manqué d'accomplir en son tems ce qu'il avoit promis tant de siècles auparavant : pourquoi doutions-nous que Dieu n'accomplisse tout demême les promesses qu'il a faites à l'Eglise Chrétienne ? Le passé nous doit être

garant

garant de l'avenir. Il est venu & il viendra, il est venu en la plénitude des tems, & il viendra en la consommation des siècles, & s'il tarde il ne tardera point. Levez vôtre tête en haut car vôtre délivrance approche.

Dieu nous a envoyé son Fils, & nous craignons qu'il ne nous envoie pas des Serviteurs & des Pasteurs, & vous craignez que le pain vienne à vous manquer, cette viande qui périt; *lors-que nous étions ses ennemis il nous a donné son Fils*, & il nous refuseroit les moyens de notre subsistence. Ecoutez St. Paul, car ce qu'il dit nous regarde en cette saison, *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? &c.*

Que nous serviroit-il qu'il nous eût délivré de la loi, si nous étions encore sujets à la loi qui est en nos membres, esclaves de nôtre corruption, ce ne seroit que changer de prison, aller d'Egypte en Babylo-  
ne, de servitude en servitude; il ne nous a pas rachetés de la loi pour nous faire vivre sans loi & sans joug, comme autant d'enfans de Bélial, il ne nous a délivrés de la malediction de la loi, qu'afin que la justice de la loi fût accomplie en nous *qui ne cheminons point selon la chair*

R mais

258 FRAGMENS des SERMONS  
*mais selon l'Esprit.* Nous sommes affran-  
chis de la loi de peché & de mort, mais  
par la loi de l'Esprit de vie qui est en Je-  
sus Christ, la loi de liberté, la loi Royale,  
la loi de la foi qui nous fait accomplir  
doucement ce que cette autre loy com-  
mandoit en tonnant, non par crainte, ou  
par contrainte, mais volontairement,  
par amour & par gratitude. Quelle lâ-  
cheté seroit la nôtre si nous refusions de  
servir celui qui est mort pour nous se-  
courir & nous racheter; ou si nous ai-  
mions encore le peché le plus grand en-  
nemi qu'ait ce Redempteur. Le peché  
regnoit par la loi, & Jesus Christ lui a  
donné le coup mortel quand il nous a  
rachetés de la loi. N'aurions-nous point  
de honte de le faire régner sous la grace,  
& dominer sur nos corps mortels? com-  
me si la mort de ce bon Redempteur  
n'étoit pas chargée d'assez d'opprobre,  
nous lui ajoutons encore celui-ci, qu'elle  
est foible en la chair aussi bien qu'en la  
loi, comme si la Redemption ouvroit la  
porte à la dissolution, & comme si nous  
estions en droit de pecher impunément  
par la grace de Jesus Christ, c'est ren-  
verser la uoye du Seigneur. *Grace est-elle  
faite*

*faite au méchant , il n'en apprendra point la justice , dit le Prophete ; mais grace est-elle faite à l'enfant , il apprendra qu'elle enseigne à vivre sobrement , justement & religieusement en ce present siècle.*

Le Fils de Dieu nous a rachetez , que pouvons-nous craindre desormais ? *Je sai à qui j'ai crû , dit St. Paul , je sai qu'il est puissant. Je ne crains point de mourir , disoit St. Ambroise au lit de mort , parce que nous avons un bon Maître.* O gens de petite foi qui tremblez comme la feuille dès que le ciel vient à tonner , & que l'orage s'épaissit & que le tourbillon s'entasse ! Comment avez-vous si mauvaise opinion de ce grand Redempteur ; qu'il n'ait pas soin de vous , & qu'il vous oublie , apres avoir fait ce qu'il a déjà fait en vôtre faveur. Ne crains point petit troupeau , tu as un bon Pasteur , & tu lui as coûté trop cher pour estre abandonné ; s'il eût voulu te voir perir , il n'avoit qu'à demeurer au ciel ; mais voudroit-il perdre , ce qu'il a déjà mis pour toi ? il s'est engagé trop avant , pour laisser imparfaite toute cette grande œuvre de sa redemption. Il sera lui-même ton Pasteur , & ton temple , & ton Dieu , & ton

Roi; & il te dira au jour de ta détresse, lors-que tu penseras être anéanti : *Ne crain point, ô vermisseau de Jacob, car je t'ai racheté, tu es à moi.* Cela suffit pour ton assurance : les portes d'enfer prévaudront contre le ciel, quand elles prévaudront contre toi. Pourquoi montent pensemens en vos cœurs ? Craignez-vous que ce Dieu, si grand en conseil & si magnifique en moyens, qui vous a envoyé son Fils pour vous racheter, ne vous envoie pas des Pasteurs pour vous instruire & vous consoler. Quand il vous racheta, vous lui tourniez le dos, vous lui faisiez la guerre, vous étiez ses ennemis, en pensées & en mauvaises œuvres; & vous craignez aujourd'hui que vous portez sa marque & son enseigne, aujourd'hui que vous êtes le peuple de sa conquête, aujourd'hui que vous lui criez Abba Pere : vous le reconnoissez mal si vous croyez qu'il soit capable de vous abandonner, & de vous laisser en proie à son adversaire.

Le Fils de Dieu nous a rachetés. ☉ que c'est mettre sa grace & sa rédemption à un bas prix, que de la balancer seulement contre les avantages du monde ! quand elle ne lui auroit coûté que de l'or,

l'or, ou de l'argent, nous l'ayant donnée il la faudroit garder, & nous devrions avoir honte de l'échanger ou de la revendre. Mais vous savez ce qu'elle lui coûta. *Nous n'avons point été rachetés de nôtre vaine conversation*, dit Saint Pierre, *par or ou par argent, ni par des choses corruptibles, mais par le sang de l'Agneau de Dieu, & par le sang de Dieu* : car Saint Paul dit, Dieu a racheté l'Eglise par son sang ; & contre ce sang précieux & inestimable vous osez m'offrir de l'or & de l'argent, des choses corruptibles pour me corrompre, car elles ne sont pas seulement perissables, mais elles font périr. Je ne dirai pas là-dessus ce que disoit St. Pierre, *ton argent perisse avec toi*, mais je dirai bien, pourquoi veux tu m'enforcèler, ton argent périsse sans toi, je souhaite ton salut comme le mien propre, mais pour ton argent qu'il périsse, **Aceldama**, c'est le prix du sang, & le sang de mon Sauveur est hors de prix. O ame malheureuse qui renonces ta redemption, & le divin sang de ton Redempteur, comme cét Apôtre Apostat. pour certaines pièces d'argent. **Quoi ! pour des honneurs, pour des vains honneurs, c'est-à-dire pour des fumées, pour des a-**

vantages temporels, qu'il te faudra quitter peut-être demain, peut-être en cette nuit, car qui fait si ton ame ne te sera point redemandée en cette même nuit ? Pour je ne sai quelles denrées, perdre, je ne dirai pas les étoiles du ciel, mais les joyes éternelles du Paradis, pour des lentilles pour des miserables lentilles, renoncer non pas le droit d'aïnesse Judaïque, mais le droit de la redemption, le droit de l'adoption, le droit d'enfans & d'héritiers de Dieu. Ceux qui ont fait un si mauvais marché n'ont jamais connu ni cette redemption, ni ce Redempteur ; car s'ils l'eussent connu, jamais ils n'eussent abandonné ce Seigneur de gloire.

Vous direz possible que cela est trop fort, & que nous avons tous un commun Redempteur ; je l'avouë, nous sommes tous Chrétiens, mais avec cette différence que les autres Chrétiens n'ont pas été rachetés de la loi comme nous, *le Fils de Dieu a été fait sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étoient sujets à la loi.* Nous n'étions pas sous la loi des cérémonies de Moïse, mais nous étions sous la loi des cérémonies du Pape, nous en avons été rachetés par la grace de Dieu, & les autres restent encore

encore dans la maison de servitude à nôtre grand regret ; car nous disions, quelle apparence que le fils de Dieu soit venu au monde pour nous rachêter de la loi des cérémonies que Dieu lui-même avoit instituées , & qu'il approuve qu'on nous charge d'un autre joug de cérémonies innombrables, que les hommes ont inventées selon leur prudence, mais dont il ne se trouve aucune trace dans aucun des livres de Dieu. Qu'importe que ce soit la loi de Rome, ou la loi de Jérusalem, si elle charge également, c'est toujours loi : c'est toujours un joug que ni nous ni nos peres n'avons pû porter : que m'importe que ce soit le mont de Sinai ou le mont du Vatican, si l'un & l'autre a ses foudres & ses tourbillons, & si j'entens la voix du Redempteur qui crie, Dieu est Esprit, & ce n'est plus en cette montagne ici, ou en celle-là, qu'il veut que les vrais adorateurs l'adorent, *mais en esprit & en vérité.*

Nous disions que St. Paul ayant dit aux Galates , que c'étoit une chose étrange que n'étant point sous la loi, ils retournaient aux rudimens & aux choses du tems passé. *Vous observez les jours & les*

R 4 *mois,*

mois, & les tems & les années; nous pouvions tirer après lui & selon lui une pareille conséquence contre ceux qui les observent encore aujourd'hui avec une égale dévotion.

Quelle apparence disions nous, que Dieu ayant envoyé son Fils unique au monde pour nôtre redemption, & fait de femme comme nous, & qu'il soit besoin pour aller à lui de je ne sai combien d'autres Mediateurs d'intercession qui n'ont eû aucune part en sa souffrance? Car il a foulé le pressoir de la croix lui seul, sans que personne l'assistât, & cependant on ne veut pas qu'il jouïsse seul du fruit de la redemption, & du droit qu'il s'est acquis par sa mort d'intercéder pour nous; on en partage la gloire entre lui, & cette bienheureuse femme dont il fut fait, avec les Anges & tous les Saints. *Nous n'avons qu'un seul Avocat*, dit St. Jean, parce que nous n'avons qu'un seul Redempteur, qui a fait la propitiation de nos péchés. Quelqu'un des saints nous a-t-il racheté? Paul ou quelqu'un des Anges a-t-il été crucifié pour nous? Dieu est jaloux, & Christ est jaloux, il ne veut point d'autre Médiateur devant sa face.

Mais

Mais aussi souvenons nous que nous ne sommes point à nous mêmes, nous sommes achetés par prix, nos corps & nos esprits appartiennent à nôtre Redempteur; & de là vient que tous nos péchés sont appellés des iniquités & des injustices, parce qu'il n'y en a point qui ne dérobe à Dieu ce qui lui appartient. Nous sommes à Dieu, & le fondement de Dieu demeure ferme, *ayant ce seau, Dieu connoit ceux qui sont siens.* Nous ne sommes pas comme ceux dont parle l'Evangile qui cherchoient maître & qui n'en avoient point, tous prêts à se donner à celui qui leur offroit davantage. O que Satan a beau jeu quand il trouve une ame dans cette malheureuse indifférence, qui n'a point encore pris de parti: mais contre une ame bien résolüe à servir Dieu, tous ses traits ne font que blanchir: je suis à Dieu, dit-elle, je sers un bon Maître, adressez-vous ailleurs: il n'y a rien à faire avec moi, j'ai engagé ma foi, je ne suis point vénale, je suis achetée & arrêtée au service de mon Redempteur à perpétuité; pour tous les Royaumes du monde & pour toute leur gloire je ne voudrois

voudrois pas le quitter, je craindrois de lui faire outrage d'écouter seulement vos propositions, car en mon état je ne suis pas libre, je suis à lui, & non pas à moi, car il a payé ma rançon de son propre sang. Ainsi Tygranes & sa femme ayant été pris prisonniers par Cyrus, comme ce Roi lui demanda, ce qu'il voudroit donner pour la liberté de sa femme, il répondit qu'il l'acheteroit volontiers au prix de sa vie; ce qui toucha tellement ce Roi qu'il les renvoya libres l'un & l'autre : mais ils ne furent pas plutôt en chemin que Tygranes demanda à sa femme; *que dites-vous d'un si bon Roi? qui, moi, dit-elle, je n'ai point vû de Roi, je n'y ai pas pris garde. Comment cela? dit-il, j'avois, dit-elle, mes yeux & tous mes sens uniquement attachés à celui qui offroit sa vie pour ma rançon. Qui pourroit trouver mauvais ce langage? Qui n'admira plutôt cette vertu? A Dieu ne plaise que je méprise les Rois qui sont les Dieux de la terre, dit l'ame fidele, mais je ne les adore non plus que les Anges du ciel, je n'arrête absolument ma vûe que sur celui qui n'a pas offert, mais livré sa vie pour ma redemption.*

## SEPTIEME